

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION

Soixante-neuvième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 27 novembre – 1 décembre 2017

Questions stratégiques

COOPÉRATION DE LA CITES AVEC D'AUTRES CONVENTIONS RELATIVES À LA BIODIVERSITÉ

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Historique

2. À sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a adopté la décision sur la *Coopération de la CITES avec d'autres conventions relatives à la biodiversité* suivante:

Décision 17.56 à l'adresse du Comité permanent

Le Comité permanent, avec l'appui du Secrétariat, explore les options compatibles avec la Vision de la stratégie CITES en vue de renforcer la coopération, la collaboration et les synergies à tous les niveaux pertinents, entre la CITES et le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et ses Objectifs d'Aichi, et un cadre qui pourrait éventuellement y donner suite, ainsi qu'avec le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de développement durable. Les membres du Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité devraient y être associés ainsi que, s'il y a lieu, d'autres organisations et processus pertinents, y compris des processus relevant des Conventions de Rio. Le Comité permanent fait rapport sur l'application de cette décision à la 18^e session de la Conférence des Parties.

Actions et évolution depuis la CoP17

3. Depuis son rapport à la CoP17, présenté dans les documents CoP17 Doc. 14.1 et CoP17 Doc. 14.5, le Secrétariat a entrepris plusieurs activités pour coopérer, collaborer et travailler en synergie avec d'autres conventions relatives à la biodiversité. Le Secrétariat peut aussi informer le Comité sur d'autres activités relatives à la CITES et au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, ses Objectifs d'Aichi et un cadre qui pourrait éventuellement y donner suite, ainsi qu'avec le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de développement durable dont il est question dans la décision 17.56.
4. Le 16 décembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution sur la viabilité des pêches, qui mentionnait la décision de la CoP17 d'inscrire d'autres espèces de requins et de raies à l'Annexe II et les travaux en cours du Secrétariat CITES avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur le renforcement des capacités dans le contexte de ces inscriptions. La résolution encourageait aussi les États à coopérer en vue d'instaurer un système de délivrance d'avis de commerce non préjudiciable pour leurs espèces marines communes inscrites aux annexes, conformément aux concepts et principes directeurs non contraignants énoncés dans la résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17), *Avis de commerce non préjudiciable*.
5. Le Secrétariat, conjointement avec le Centre du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a contribué à un rapport du Fonds mondial pour la nature *Pas à vendre: Mettre un terme au commerce illégal des espèces classées à la CITES sur les sites*

du patrimoine mondial qui décrit différentes possibilités de renforcer encore les synergies entre la CITES et la Convention du patrimoine mondial. Le Secrétaire général de la CITES a signé un avant-propos pour le rapport.

6. Le Secrétaire général s'est exprimé à l'occasion de la Journée mondiale de la vie sauvage (3 mars 2017), de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin 2017) et de la Journée mondiale des océans (8 juin 2017) et s'est référé aux travaux en collaboration avec d'autres activités parallèles.
7. Le Secrétariat était présent à la Conférence des Nations Unies sur les océans (New York, États-Unis, 5-9 juin 2017) où il a organisé une activité parallèle intitulée *Supporting recovery of fisheries through cooperation on threatened species and implementation of trade measures* et a participé à deux autres.
8. Le Gouvernement suisse a invité le Secrétariat à participer à un atelier sur la gouvernance internationale de l'environnement (Glion, Suisse 20-22 juin 2017) qui a examiné la future gouvernance internationale de l'environnement, le rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ainsi que les moyens de soutenir de manière cohérente la dimension environnementale du développement durable.
9. À l'invitation du Président de la Commission économique et sociale des Nations Unies, adressée à l'origine à l'Afrique du Sud qui présidait la CoP17, le Canada, qui préside le Comité permanent, a envoyé une communication de la CITES au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (New York, États-Unis, 10-19 juillet 2017). Cette communication soulignait la contribution de la Convention au Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de développement durable et en particulier, son rôle dans l'élimination de la pauvreté et la promotion de la prospérité dans un monde en pleine évolution.
10. Le Secrétariat a participé à la 23^e session des hauts fonctionnaires du Groupe de gestion de l'environnement (GGE) des Nations Unies, du 18 au 20 septembre 2017. Le GGE a décidé de revitaliser ses travaux sur la biodiversité en organisant un 'dialogue nexus' sur la biodiversité entre organismes des Nations Unies, en 2018, en vue de préparer la contribution du système des Nations Unies au cadre pour la biodiversité après 2020 et à l'application des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.
11. Sur demande des secrétariats des conventions concernées, le Secrétariat a contribué à l'examen mené par la Commission baleinière internationale sur ses systèmes et procédures de gouvernance et à l'étude comparative de l'UNESCO des formes et modèles d'utilisation de services consultatifs pour le Centre du patrimoine mondial.
12. Sur un autre point technique, le Secrétariat travaille actuellement en collaboration étroite avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui a généreusement décidé de partager l'usage de 'Kronos', son système d'inscription aux sessions et de l'adapter aux sessions de la CITES. Pour les délégués, l'expérience de l'inscription aux sessions sera facilitée et pour le Secrétariat, la gestion des données sur les participants sera nettement plus efficace. Les Secrétariats des deux conventions continueront de collaborer étroitement pour améliorer et élargir les fonctions de Kronos.
13. Le Groupe de liaison sur la biodiversité (GLB) des conventions relatives à la biodiversité s'est réuni pour une brève conférence audio/vidéo le 25 janvier 2017 afin de dire adieu au Secrétaire exécutif sortant de la CDB, Braulio Dias. La 12^e session ordinaire du GLB aura lieu à Rome, Italie, le 28 septembre et le Secrétariat fera oralement rapport sur les résultats à la présente session.
14. Le Secrétariat CITES continue de faire office de coprésident de l'initiative de gestion de l'information et des connaissances des accords multilatéraux sur l'environnement (AME GIC). L'autre coprésident est le PNUE. L'initiative AME GIC sert maintenant 43 accords multilatéraux sur l'environnement mondiaux et régionaux. Elle offre une plate-forme pour les activités techniques conjointes relatives aux normes de métadonnées, à l'ontologie juridique, aux vocabulaires de données communs et aux systèmes d'apprentissage en ligne. Elle est également devenue un forum pour les spécialistes de la gestion des connaissances et de la documentation de très nombreux AME où ils échangent des informations et leur expérience sur des thèmes d'intérêt commun. Les travaux de l'initiative peuvent être consultés à l'adresse www.informea.org.
15. Sur la base du Programme de travail conjoint CITES-CMS pour 2015-2020 et avec l'appui de l'administrateur de programme conjoint CMS/CITES, dont le poste est généreusement financé par

l'Allemagne, le Secrétariat a coopéré avec les secrétariats de la CMS et d'autres organisations à plusieurs questions relatives à l'application des décisions adoptées à la CoP17, comme suit:

- a) Coopération avec le Secrétariat de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) sur le grand dauphin de la mer Noire (*Tursiops truncatus ponticus*) (décisions 17.299 à 17.301);
 - b) Coopération avec le Secrétariat du Protocole d'accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est pour préparer une étude sur le commerce illégal des tortues marines [décision 17.222 sur la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) et autres tortues marines (Cheloniidae et Dermochelyidae)];
 - c) Coopération avec le Secrétariat de la CMS concernant l'application de la décision relative au lion d'Afrique (*Panthera leo*) (décision 17.241) pour laquelle les deux secrétariats ont collaboré conjointement avec le Groupe de spécialistes des félins de l'UICN, l'initiative SOS de l'UICN et d'autres organisations concernées par la conservation du lion; et
 - d) Coopération avec le Secrétariat du Protocole d'accord concernant la conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'antilope saïga dans le contexte de l'application de la décision 17.272 sur l'antilope saïga (*Saiga* spp.).
16. Les secrétariats de la CMS et de la CITES collaborent aussi étroitement sur les requins et les raies, les espèces d'Asie centrale, les anguilles et les éléphants. Avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les deux secrétariats finalisent un projet financé par l'Union européenne pour l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique. Dans ce projet, la CITES dirigerait les questions du renforcement des capacités de mise en œuvre des lois sur les espèces sauvages et la collaboration de part et d'autre des frontières dans des écosystèmes transfrontaliers sélectionnés, tandis que la CMS dirigerait la partie concernant la promotion de la création et/ou du renforcement d'aires de conservation transfrontalières.
17. Les deux secrétariats ont contacté ensemble l'Allemagne et d'autres donateurs éventuels pour encourager une collaboration renforcée et l'Allemagne a fait savoir qu'elle fournirait un financement complémentaire pour un poste d'administrateur de programme mixte CMS/CITES commençant en janvier 2019 (le poste actuel se terminera en 2018). Le Secrétariat souhaite remercier l'Allemagne pour son appui généreux au poste d'administrateur de programme CMS/CITES, actuellement et à l'avenir. D'autres détails sur le nouveau poste seront discutés dans les mois qui viennent.
18. Le Secrétariat contribue et assistera à la 12^e session de la Conférence des Parties à la CMS, en octobre 2017, où plusieurs résolutions et décisions sont soumises qui appellent à renforcer la collaboration entre les deux conventions.
19. Les coprésidents du Groupe d'Amis des missions permanentes à New York concernés par la lutte contre le braconnage et le trafic d'espèces sauvages ont dirigé la préparation d'une nouvelle résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à actualiser la résolution de 2015 sur la Surveillance du trafic des espèces sauvages. Le Secrétaire général de la CITES a abordé la question d'une éventuelle résolution mise à jour à deux reprises : lors d'une activité parallèle organisée par le Royaume-Uni, la CITES et la *Wildlife Conservation Society* au siège de l'ONU, à l'occasion de la Journée mondiale de la vie sauvage 2017 et lors d'un événement de haut niveau sur le commerce illégal des espèces sauvages organisé par l'Allemagne, le Gabon et la *Wildlife Conservation Society*, le 6 juin 2017, sur UN Plaza, à New York.
20. Par la suite, le 11 septembre 2017, la 72^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution intitulée Lutte contre le trafic des espèces sauvages qui insiste sur l'importance d'une coopération internationale réelle, notamment entre les accords multilatéraux sur l'environnement pertinents pour contrer le trafic des espèces sauvages. La résolution contient neuf mentions de la CITES, dont quatre références à la CoP17 et reconnaît la Convention comme cadre juridique principal pour la réglementation du commerce international des espèces animales et végétales sauvages ainsi que pour la lutte contre le trafic des espèces sauvages. La résolution reconnaît aussi les travaux importants du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICWC) qui est présidé par le Secrétariat.
21. Concernant le processus de préparation du cadre pour la biodiversité après 2020, le Secrétariat a reçu, comme sans doute de nombreuses Parties à la CITES, une lettre d'invitation en vue de commenter ce

processus et en particulier, une note intitulée Approaches for the preparation of the post-2020 global biodiversity framework (Approches pour la préparation du cadre mondial pour la diversité biologique après 2020). Le Secrétariat a exprimé sa volonté de coopérer, notant les liens entre cet exercice et la préparation de la Vision de la stratégie CITES pour la période d'après 2020, qui figure dans un autre document, à la présente session.

22. À cet égard, le Secrétariat a été invité par la CBD à participer au dialogue de Bogis-Bossey pour la biodiversité, du 12 au 14 novembre 2017. Le Secrétariat participera au dialogue et fera oralement rapport sur ses résultats à la présente session.

Recommandation

23. Le Comité permanent est invité à:

- a) prendre note de l'information contenue dans le présent document; et
- b) proposer des idées sur les meilleurs moyens pour le Secrétariat CITES de contribuer à un éventuel cadre de suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.